



perruque défectueuse ayant tâché ma poupée.

Par **sebatien13**, le **12/09/2019** à **10:21**

Bonjour,

J'ai acheté une poupée sexuelle en TPE sur internet puis 1 mois plus tard j'ai acheté une perruque.

La perruque ayant taché la poupée est selon moi défectueuse hors bien que n'en faisant nulle part mention sur leur site le vendeur m'affirme que cela est bien normal. Il me propose de m'envoyer un detachant et de me rembourser la perruque ou de m'en envoyer deux nouvelles.

Pour ma part je réclame un dédommagement égal au prix d'une tête neuve, ma poupée ayant une tête inamovible.

Quels sont mes recours ?

Cordialement.

PS: Clavier US, pas d'accents.

Par **morobar**, le **13/09/2019** à **09:48**

Bonjour,

[quote]

Quels sont mes recours ?

[/quote]

Tribunal d'instance.

Mais ce n'est pas gagné, le vendeur de la perruque n'étant pas le même que celui de la poupée.

Par **sebatien13**, le **13/09/2019** à **13:57**

C'est le meme vendeur et le meme site web.

Par **morobar**, le **13/09/2019** à **17:57**

C'est vrai que je ne sais pourquoi j'avais déduit qu'il s'agissait de 2 vendeurs différents.

Mieux vaut un arrangement tmoyen qu'un, mauvais procès que vous n'êtes pas certain de gagner.